



EUROPE

Quel programme pour les forêts ?

Couvrant 162 millions d'hectares, les forêts européennes sont riches de leur grande diversité. De la taïga septentrionale au pourtour méditerranéen, les forêts façonnent des paysages uniques, contribuent au dynamisme de la bioéconomie européenne et constituent un puits de carbone indispensable. Comme en France, la forêt européenne est majoritairement privée, dans des proportions très variables selon les pays, et gérée par plus de 15 millions de propriétaires.

Dans les pays membres de l'Union européenne, la politique forestière reste une prérogative des États membres. L'UE, qui se préoccupe de questions économiques, agricoles et environnementales, n'en est pas moins un acteur influent de la politique forestière.

À l'approche des élections du Parlement européen du 6 au 9 juin 2024, notre dossier propose de revenir sur le fonctionnement de l'UE, le bilan de la mandature qui s'achève et sur les perspectives pour les cinq prochaines années. Nous avons également interrogé huit listes représentatives du paysage politique français sur leur vision forestière. Nous reproduisons fidèlement dans ce dossier les réponses reçues.

Dossier réalisé par Blandine Even
et Charlotte Lance

Les forêts européennes, une grande diversité

Les forêts de l'Union européenne s'étendent sur 162 millions d'hectares et représentent 5 % des surfaces forestières mondiales. Elles couvrent 39 % de la superficie de l'UE. Qu'elles soient boréales, tempérées ou méditerranéennes, les forêts européennes jouent un rôle de premier plan dans l'économie, l'environnement et le bien-être des Européens.



Forêt boréale en Suède. © Gérard Dumé.

Le territoire européen fait valoir un large éventail de forêts en raison de sa diversité géoclimatique : forêts boréales au nord, forêts tempérées en France et en Allemagne ou méditerranéennes au sud, sans oublier les forêts alpines de conifères. Cette richesse rend chaque paysage forestier européen unique.

Pourtant, partout en Europe, la forêt a été façonnée par l'homme, pour répondre à des besoins spécifiques d'un territoire ou d'une époque. Les forêts du Nord ont toujours accompagné le développement de l'industrie, tandis que les forêts dans la moitié Sud ont plutôt été marquées par le pastoralisme et ont répondu aux besoins énergétiques. Aujourd'hui, un peu moins de 4 % des forêts européennes n'ont jamais été modifiées par l'homme. 8 % des forêts ont été plantées. L'écrasante majorité du reste appartient à la catégorie des forêts « semi-naturelles », accompagnées par l'homme.

Des forêts à 60 % privées

Les forêts européennes sont par ailleurs majoritairement détenues par des propriétaires privés (environ 60 % des surfaces, contre 40 % de forêts publiques), mais il existe là encore de grandes disparités entre les deux extrêmes : 88 % de forêts publiques en Bulgarie, 97 % de forêts privées au Portugal. On compte en Europe 15 millions de propriétaires forestiers. La taille moyenne de chaque propriété est de 13 ha, mais les deux tiers des propriétaires possèdent moins de 3 ha. Le morcellement des parcelles est donc, comme en France, un défi au niveau européen.

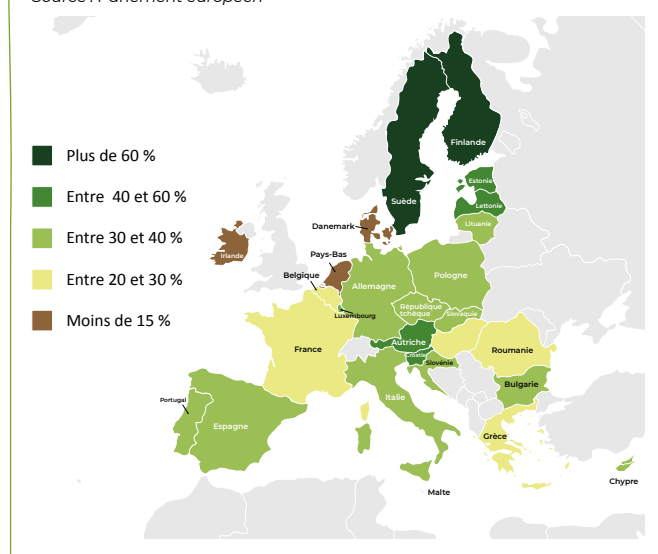
162 millions d'hectares inégalement répartis

La surface forestière européenne ne cesse de croître. Les dernières estimations d'Eurostat¹ en 2021 donnent une augmentation de 5,3 % de la surface forestière en Europe depuis 2000 (soit 8 millions d'hectares). Cette croissance a tendance à ralentir car les surfaces ont augmenté de 1,6 % depuis 2010.

Dans cinq États membres de l'UE, les forêts couvrent plus de la moitié du territoire. La Finlande est en tête avec 66 %, suivie de la Suède (63 %) puis de la Slovaquie (58 %), de l'Estonie (54 %) et de la Lettonie (53 %). En hectares absolus, les plus grandes forêts nationales se trouvent en Suède (28 millions d'hectares), en Finlande (22,5 millions d'hectares) et en Espagne (18,5 millions d'hectares), la France arrivant en 4^e position.

Part des forêts dans la superficie des États membres

Source : Parlement européen



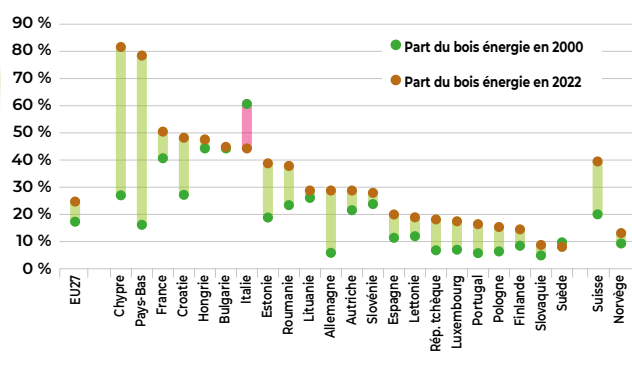
Des usages diversifiés

En moyenne, on estime que 65 % de l'augmentation nette annuelle du bois dans les forêts de l'UE ont été exploités en 2021. Cette moyenne cache d'importantes disparités : à Chypre, seuls 6 % des bois sont sortis de forêt tandis que l'Allemagne et la Tchéquie ont exploité respectivement 99 % et 104 % de leur accroissement naturel. Des chiffres impressionnants qui s'expliquent par l'exploitation rapide de grands volumes de bois de crise dans ces deux pays.

Eurostat estime que 25 % de la production de bois rond de l'UE en 2022 ont été utilisés comme bois de chauffage ; le reste a été utilisé pour le bois scié et les placages, la production de pâte et de papier.

Le bois énergie en augmentation dans toute l'Europe : comparatif 2000-2022

Source : Eurostat



Ces dernières années, la production de sciages s'est davantage concentrée en Allemagne et en Suède, qui, en 2022, représentaient 24 % et 18 % de la production totale de sciages de l'UE. Malgré les difficultés grandissantes des transformateurs du reste de l'Union, le secteur forestier au sens large (forêt, bois et papier) représente environ 1 % du PIB de l'UE – cette valeur pouvant atteindre jusqu'à 5 % en Finlande – et emploie environ 2,6 millions de personnes.

Un demi-million d'emplois en forêt

L'amont forestier (sylviculture et exploitation) employait 473 000 personnes en 2021 (selon Eurostat), soit 16 % de moins qu'en 2000.

En Europe, les forêts fournissent également des produits « non ligneux », parmi lesquels des aliments (baies et champignons), du liège, des résines et des huiles. Les forêts occupent enfin une place importante dans la culture européenne.

L'UE, un acteur influent de la politique forestière

Outre la production traditionnelle de bois et d'autres produits forestiers, les forêts sont de plus en plus considérées pour leur rôle environnemental, leurs fonctions sociales et leur contribution à l'intérêt général. Un large panel d'initiatives et de politiques européennes est lié aux forêts et aux services écosystémiques qu'elles fournissent,

1. Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire.

y compris la biodiversité et l'atténuation du changement climatique. C'est le cas pour la Stratégie forestière de l'UE pour 2030, la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité, le règlement de l'UE sur la restauration de la nature, la Directive sur les énergies renouvelables (RED) ou encore la Stratégie de l'UE pour la bioéconomie.

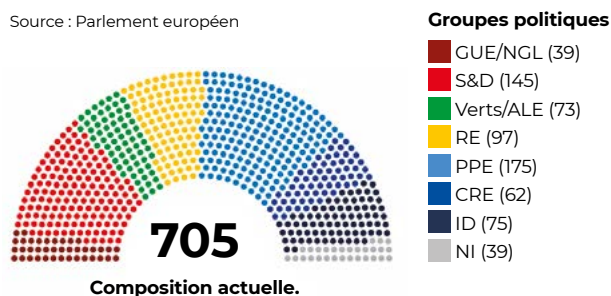
Le deuxième week-end de juin, les citoyens européens sont appelés à voter pour leurs représentants au Parlement européen, où siégeront 720 députés pour la prochaine mandature. Les citoyens votent pour des listes nationales, qui viendront grossir les rangs de groupes politiques transnationaux. Les députés européens votent des textes de loi qui peuvent guider les législations nationales et régissent la vie économique et sociale des pays de l'Union européenne, influant y compris sur les politiques nationales de gestion forestière.



Présentation de la Stratégie forestière de l'UE en 2021 au Comité Environnement, Santé publique et Sécurité sanitaire (dit « ENVI ») du Parlement. DR.

La composition du Parlement européen 2019-2024

Source : Parlement européen



Le parcours législatif de l'UE

- La Commission européenne propose une législation pour répondre à des besoins ou à des problèmes identifiés au niveau de l'Union européenne. Cette proposition peut être faite par la Commission elle-même, par le Parlement européen, ou par une initiative citoyenne européenne.
- La proposition est ensuite examinée par le Parlement et le Conseil de l'UE, qui proposent des amendements et des modifications au texte initial. Chaque institution adopte sa propre position sur la proposition. Dans la pratique actuelle, les divergences sont traitées en trilogue, où se réunissent des représentants du Parlement, du Conseil et de la Commission pour trouver un compromis.
- Une fois un accord trouvé lors du trilogue, le texte législatif final est soumis au vote du Parlement européen et du Conseil de l'UE. Si le texte est adopté par les deux institutions, il est considéré comme définitivement adopté. Les États membres de l'UE doivent ensuite appliquer la législation adoptée dans leur propre système juridique national dans un délai déterminé.

La suite au niveau des États dépend du format du texte :

- Le **règlement** est directement applicable dans l'ensemble des États membres, c'est le cas par exemple du Règlement déforestation (RDUE) (voir page 26).
- La **directive** rend la transposition obligatoire dans la législation de chaque État membre, mais ceux-ci disposent d'une marge de manœuvre, c'est le cas par exemple de la Directive énergies renouvelables (REDIII) (voir page 24).

L'UE, comment ça marche ?

Début juin, les citoyens européens élisent leurs représentants au Parlement. Cette chambre est l'un des quatre piliers de l'Union européenne. Les organes de décision de l'Union européenne (UE) comprennent principalement :

- La Commission européenne : responsable de proposer et de mettre en œuvre les politiques de l'UE.
- Le Conseil de l'Union européenne : composé de représentants des gouvernements des États membres, responsable de l'adoption des lois et de la coordination des politiques.
- Le Parlement européen : élu directement par les citoyens de l'UE, il partage le pouvoir législatif avec le Conseil et exerce un contrôle sur la Commission.
- La Cour de justice de l'Union européenne : garantit le respect du droit de l'UE et interprète le droit de l'UE en cas de litiges.

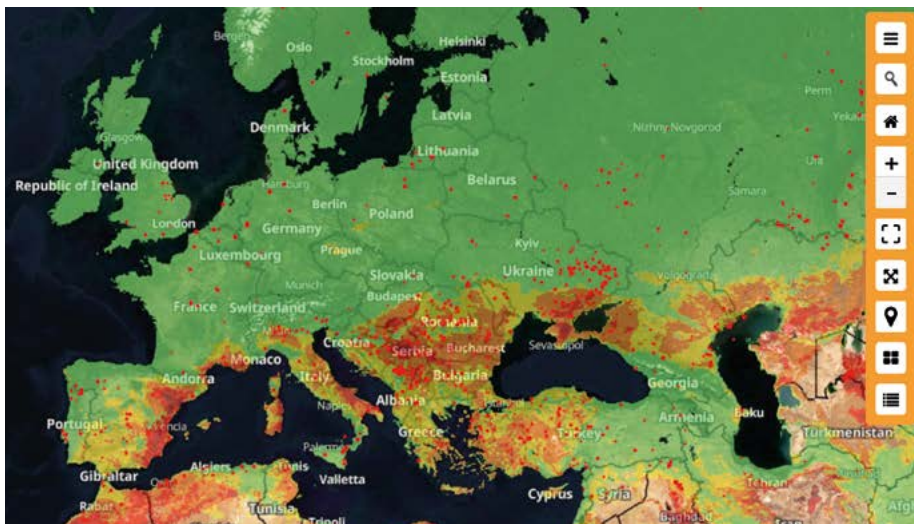
Une approche coordonnée face aux incendies

Le système européen d'information sur les feux de forêt (EFFIS) et la protection civile, complétés du dispositif rescUE, peuvent appuyer les États membres en matière de prévention et de lutte contre les incendies.

L'UE veille à une approche coordonnée de la prévention des incendies de forêt, de préparation et de réaction à ceux-ci lorsqu'ils dépassent les capacités d'intervention nationales. Le premier groupe de recherche déployé par la Commission européenne, dédié à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt, est né en 1998. Il s'agissait de développer et de mettre en œuvre des méthodes pour évaluer le risque d'incendie de forêt et de cartographier les zones brûlées à l'échelle européenne. C'est également à cette période qu'a eu lieu la première rencontre d'un groupe d'experts en incendies de forêt. Pour rappel, l'été 1998 avait été marqué par l'incendie de Solsona, en Catalogne, qui avait ravagé en quatre jours plus de 27 000 hectares de forêts, soit six millions d'arbres.

Ces événements ont mené à la création de l'EFFIS, ou système européen d'information sur les feux de forêt (European Forest Fire Information System), qui réunit des experts de 43 pays : ouvert à tous les pays européens, il s'est étendu à l'ensemble des pays méditerranéens non membres de l'UE, à travers un accord avec la FAO Silva-Mediterranea¹. L'EFFIS fournit des informations passées et actuelles sur les feux de forêt en Europe et sur le pourtour méditerranéen, dans un objectif de détection et d'analyse des risques et des dommages. Il produit notamment un indicateur saisonnier et hebdomadaire qui permet de prédire les anomalies climatiques et d'évaluer la probabilité d'incendie. Son rapport sur les feux de forêt d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est mis à jour chaque année. Opérationnel depuis 2000, l'EFFIS s'appuie depuis 2015 sur les informations satellitaires fournies par Copernicus, le programme d'observation de la Terre de l'Union européenne.

“ Un premier groupe de recherche est né en 1998 ”



Le risque incendie en temps réel disponible en ligne sur le site copernicus.eu. Ici, une vision du risque et les foyers actifs au 16 avril 2024.

Une aide d'urgence

En cas de situation d'urgence qui les dépasse, les États peuvent également faire appel au mécanisme de protection civile de l'UE, créé en 2001, et qui rassemble l'ensemble de ses États membres ainsi que 10 autres pays participants². Celui-ci permet de déployer une aide d'urgence et d'apporter une expertise, des équipes et du matériel à des pays frappés par une crise : incendies mais également crise sanitaire, guerre... En cas d'urgence nécessitant une aide complémentaire, la protection civile est soutenue par la réserve de lutte contre les incendies, « rescUE », qui met à disposition des capacités supplémentaires. Ce procédé a par exemple été déployé en juillet 2023, à la demande de la Grèce et de la Tunisie, frappées par des incendies dont elles ne maîtrisaient plus la propagation. Dix pays européens ont pu mobiliser plus de 490 pompiers et 7 avions pour intervenir en Grèce. La coordination des opérations a été soutenue par un officier de liaison de l'UE et une cartographie satellitaire a permis d'évaluer les dommages dans plusieurs zones de la région de l'Attique et sur l'île de Rhodes. En Tunisie, cette mobilisation avait permis de déployer deux Canadair dans le nord-ouest du pays.

1. Silva Mediterranea est le comité des questions forestières méditerranéennes, organe statutaire de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
2. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Islande, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Serbie, Turquie et Ukraine.